

ANNEXE

Les déclarations d'intention d'acquiescer à la loi sont
par la législation et les provinces de l'Ontario, du Québec,
catégorisées suivantes :

- (1) les valeurs mobilières ;
- (2) la protection de la santé ;
- (3) la protection de l'environnement ;
- (4) la protection des consommateurs ;

© Minister of Supply and Services Canada 1991

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1991

Available in Canada through

En vente au Canada par l'entremise des

Associated Bookstores
and other booksellers

Librairies associées
et autres libraires

or by mail from

ou par la poste auprès du

Canada Communication Group — Publishing
Supply and Services Canada
Ottawa, Canada K1A 0S9

Groupe Communication Canada — Édition
Approvisionnement et Services Canada
Ottawa (Canada) K1A 0S9

Catalogue No. E3-1990/16
ISBN 0-660-56435-1

N° de catalogue E3-1990/16
ISBN 0-660-56435-1